



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 22
Absents : 11
Procurations : 11
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-quatre, le deux juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
26 juin 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
26 juin 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas

Publication en date du :
2 juillet 2024

Absents excusés ayant donné procuration :

MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
VISNADI Ginette, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. BERTHON Lionel
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
CREPEL Benoît, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
BOSIO Raphaël, pouvoir à M DARDENNE Paul
MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline

Secrétaires de séance :

Mme TAVENARD Olivia et Mme BOSQ Caroline

**Objet : Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) :
consultation du Conseil Municipal**

La société MAPEI, déjà implantée à St Alban, a déposé un dossier de demande d'enregistrement, au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), en vue d'obtenir l'enregistrement relatif à la régularisation de son installation de broyage, concassage, criblage, ensachage de produits minéraux naturels située au 29 Avenue Léon Jouhaux à Saint-Alban (31140).

Par arrêté préfectoral du 18 juin 2024, conformément aux dispositions du Code de l'environnement, cette demande est soumise à une consultation du public.

Conformément aux dispositions de l'article R.512-46-11 du Code de l'environnement, le Conseil Municipal de la commune de Castelginest, commune comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation, est appelé à formuler un avis sur ce dossier.

La commune ayant eu connaissance de la dangerosité de certaines activités industrielles se déroulant à proximité du territoire communal, il est nécessaire de connaître pour chaque demande d'avis relative à une installation classée pour la protection de l'environnement la nature du risque, les mesures devant être prises par la commune.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **EMET** un avis FAVORABLE sous réserves d'obtenir les informations suivantes :
 - compte tenu de la nature de l'activité, quels sont la nature et l'étendue des risques qui peuvent survenir (gravité éventuelle) ;
 - quels sont les types d'accidents qui peuvent se produire ?
 - quelles sont les mesures que doit prendre la commune en cas d'accident ?
 - quelles sont les mesures de « porter à connaissance » que la commune doit prendre auprès des administrés en cas d'accident ?
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 02 juillet 2024

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 22
Absents : 11
Procurations : 11
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-quatre, le deux juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
26 juin 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
26 juin 2024

Publication en date du :
2 juillet 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
VISNADI Ginette, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. BERTHON Lionel
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
CREPEL Benoît, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
BOSIO Raphaël, pouvoir à M DARDENNE Paul
MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline

Secrétaires de séance :

Mme TAVENARD Olivia et Mme BOSQ Caroline

Objet : Adhésion au Service National Universel

Le Service National Universel (SNU) qui s'adresse aux jeunes âgés de 15 à 17 ans consiste à impliquer davantage la jeunesse dans la vie de la Nation, promouvoir la notion d'engagement et favoriser un sentiment d'unité nationale autour de valeurs communes.

Ce service national universel est un dispositif qui vise à faire découvrir aux jeunes de nouveaux horizons, que ce soit en termes de territoires, de personnes, d'activités ou d'engagement.

Ce dispositif se décline en trois phases, dont deux obligatoires :

– Le séjour de cohésion :

Des jeunes âgés de 15 à 16 ans participent pendant deux semaines à un moment de vie collective en dehors de leur département d'origine.

– La mission d'intérêt général :

Une association, une administration ou un corps en uniforme accueille les jeunes pour une durée minimum de 84 heures (hors temps scolaire) répartie au cours de l'année suivant le séjour de cohésion. La mission doit s'inscrire dans des thématiques telles que la défense et mémoire, la sécurité, la solidarité, l'éducation, la culture, le sport, l'environnement et le développement durable, la citoyenneté.

→ Une période facultative – l'engagement volontaire :

Chaque jeune de 16 ans à 25 ans peut ensuite poursuivre son engagement volontaire pour une durée de 3 mois à 1 an selon les mêmes modalités que la mission d'intérêt général. Cet engagement peut prendre par exemple la forme du service civique.

Il est proposé au Conseil Municipal que la Ville de Castelginest s'inscrive dans ce dispositif afin d'accueillir des jeunes qui souhaitent réaliser une mission d'intérêt général

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de Castelginest au dispositif du Service National Universel et d'accueillir au sein de sa structure des jeunes volontaires pour des missions d'intérêt général et les engagements à suivre ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 02 juillet 2024

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 22
Absents : 11
Procurations : 11
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-quatre, le deux juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
26 juin 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
26 juin 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas

Publication en date du :
2 juillet 2024

Absents excusés ayant donné procuration :

MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
VISNADI Ginette, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. BERTHON Lionel
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
CREPEL Benoît, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
BOSIO Raphaël, pouvoir à M DARDENNE Paul
MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline

Secrétaires de séance :

Mme TAVENARD Olivia et Mme BOSQ Caroline

Objet : Mise en application de la protection fonctionnelle pour un agent

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Collectivité publique est tenue de protéger ses agents qui, dans l'exercice de leurs fonctions ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, ont été victimes de menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la protection fonctionnelle de la collectivité à un agent en raison d'outrage à personne chargée d'une mission de service public.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** la protection fonctionnelle de la collectivité à Mme Anaïs D'AMICO pour l'infraction suivante : Outrage à personne chargée d'une mission de service public ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 02 juillet 2024

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 22
Absents : 11
Procurations : 11
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-quatre, le deux juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
26 juin 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
26 juin 2024

Publication en date du :
2 juillet 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
VISNADI Ginette, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. BERTHON Lionel
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
CREPEL Benoît, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
BOSIO Raphaël, pouvoir à M DARDENNE Paul
MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline

Secrétaires de séance :

Mme TAVENARD Olivia et Mme BOSQ Caroline

Objet : Modification du tableau des effectifs

Afin de répondre aux besoins de la commune, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs en créant un emploi permanent, comme suit, à compter du 01 août 2024 : Création d'un poste à temps complet d'assistant territorial d'enseignement artistique Principal 1ère classe.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **CREE** un poste à temps complet d'assistant territorial d'enseignement artistique Principal 1ère classe à compter du 01 août 2024 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 02 juillet 2024

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 22
Absents : 11
Procurations : 11
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-quatre, le deux juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
26 juin 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
26 juin 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas

Publication en date du :
2 juillet 2024

Absents excusés ayant donné procuration :

MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
VISNADI Ginette, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. BERTHON Lionel
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
CREPEL Benoît, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
BOSIO Raphaël, pouvoir à M DARDENNE Paul
MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline

Secrétaires de séance :

Mme TAVENARD Olivia et Mme BOSQ Caroline

Objet : Convention de remboursement des cotisations CNRACL dans le cadre d'un détachement

Un fonctionnaire territorial actuellement en disponibilité a fait part à la commune de sa demande de détachement auprès d'une association.

S'agissant du détachement d'un fonctionnaire territorial auprès d'une association, l'affiliation à la CNRACL sera maintenue par la collectivité d'origine, à savoir la commune de Castelginest sur le traitement de l'emploi d'origine.

L'établissement d'accueil devra rembourser à la commune de Castelginest ces cotisations. Il est nécessaire de signer une convention afin de définir les modalités de remboursement. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire ;

Vu la convention de remboursement des cotisations CNRACL dans le cadre d'un détachement ;

et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention de remboursement des cotisations CNRACL dans le cadre d'un détachement ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 02 juillet 2024

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 22
Absents : 11
Procurations : 11
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-quatre, le deux juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
26 juin 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
26 juin 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas

Publication en date du :
2 juillet 2024

Absents excusés ayant donné procuration :

MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
VISNADI Ginette, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. BERTHON Lionel
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
CREPEL Benoît, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
BOSIO Raphaël, pouvoir à M DARDENNE Paul
MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline

Secrétaires de séance :

Mme TAVENARD Olivia et Mme BOSQ Caroline

Objet : Restauration collective : compte rendu de décision

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte de la décision prise en application de la délibération n° 2020/017 en date du 25 mai 2020 relative aux délégations reçues par M. le Maire du Conseil Municipal.

N° Acte	Intitulé de l'acte
DEC. 2024-217	Portant attribution d'un accord-cadre à la société API RESTAURATION pour le marché 24-MAPA-FCS-07 - Assistance technique et fourniture de denrées alimentaires à la restauration de la commune de Castelginest et livraison des repas à compter du 1er septembre 2024

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme URSULE et après en avoir délibéré :

- **PREND** acte de la présentation du compte-rendu de cette décision prise par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 2 juillet 2024

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 22
Absents : 11
Procurations : 11
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-quatre, le deux juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
26 juin 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
26 juin 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas

Publication en date du :
2 juillet 2024

Absents excusés ayant donné procuration :

MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
VISNADI Ginette, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. BERTHON Lionel
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
CREPEL Benoît, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
BOSIO Raphaël, pouvoir à M DARDENNE Paul
MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline

Secrétaires de séance :

Mme TAVENARD Olivia et Mme BOSQ Caroline

Objet : Groupement de commandes « Achat d'électricité » : adhésion de la commune

Toulouse Métropole propose à ses communes membres qui le souhaitent de procéder au lancement d'une consultation concernant l'achat d'électricité.

Afin d'optimiser la procédure de consultation, le coût des prestations, il est proposé de créer un groupement de commandes en application de l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique.

Une convention constitutive de groupement de commandes définit ses modalités de fonctionnement et désigne Toulouse Métropole comme coordonnateur.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer au groupement de commandes qui sera constitué par Toulouse Métropole pour l'achat d'électricité.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la convention constitutive de groupement de commandes,

ouï l'exposé de M. IRSUTTI et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention portant création d'un groupement de commandes « Achat d'électricité » ;

APPROUVE la désignation de Toulouse Métropole comme coordonnateur dudit groupement de commandes. En précisant que la commission compétente pour l'attribution des marchés sera celle du coordonnateur ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint le représentant à signer la convention et tout actes relatifs à cette consultation et ses effets ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 2 juillet 2024

Grégoire CARNEIRO,




Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 22
Absents : 11
Procurations : 11
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-quatre, le deux juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
26 juin 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
26 juin 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas

Publication en date du :
2 juillet 2024

Absents excusés ayant donné procuration :

MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
VISNADI Ginette, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. BERTHON Lionel
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
CREPEL Benoît, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
BOSIO Raphaël, pouvoir à M DARDENNE Paul
MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline

Secrétaires de séance :

Mme TAVENARD Olivia et Mme BOSQ Caroline

Objet : Ouverture d'un compte à terme

Les collectivités territoriales sont soumises à l'obligation de dépôt de leurs fonds disponibles auprès de l'État, qui ne verse pas d'intérêts.

Toutefois, les articles L. 1618-1 et L. 1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent de déroger à cette règle lorsque les fonds qui peuvent être placés proviennent de libéralités, de l'alinéation d'éléments du patrimoine comme des cessions immobilières, d'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité ou de recettes exceptionnelles dont la liste a été fixée par un décret en Conseil d'État du 28 juin 2004.

Compte tenu des disponibilités dont bénéficie la commune, le recours à des produits de placements financiers permettrait de générer des produits financiers.

Les placements de trésorerie peuvent se réaliser selon les modalités suivantes :

- Ouverture d'un compte à terme auprès du Trésor Public (une collectivité pouvant détenir plusieurs comptes à terme) ;
- Acquisition de bons du Trésor à taux fixe (BTF) ;
- Souscription de parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) composées exclusivement de titres émis ou garantis par l'État en Euro.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'ouverture de comptes à terme auprès du Trésor Public comme suit :

- Un compte à terme d'un montant de 800 000 € pour une durée de 6 mois.

L'origine des fonds est la suivante : cession des parcelles cadastrées BE n°260, BE n°262 et BE n°263p situées Rue St Gilles

Lors de la souscription, la commune connaîtra de manière certaine, sauf retrait anticipé, les intérêts qui lui seront versés à l'échéance.

Le Conseil Municipal,

ouï l'exposé de M. PELLETIER et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la proposition d'ouverture de comptes à terme auprès du Trésor Public d'un compte à terme d'un montant de 800 000 € pour une durée de 6 mois ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 2 juillet 2024

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 22
Absents : 11
Procurations : 11
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-quatre, le deux juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
26 juin 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
26 juin 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas

Publication en date du :
2 juillet 2024

Absents excusés ayant donné procuration :

MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
VISNADI Ginette, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. BERTHON Lionel
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
CREPEL Benoît, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
BOSIO Raphaël, pouvoir à M DARDENNE Paul
MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline

Secrétaires de séance :

Mme TAVENARD Olivia et Mme BOSQ Caroline

Objet : Convention relative à la refacturation des consommations électriques des abris raccordés au réseau d'éclairage public de la commune de Castelginest

Par délibération en date du 22 juin 2023, le Conseil Métropolitain de Toulouse Métropole a autorisé la signature du contrat de concession de service pour la mise à disposition, l'entretien, la maintenance et l'exploitation des abris-voyageurs avec la société JC DECAUX FRANCE, société désignée attributaire au terme de la procédure de mise en concurrence.

Conformément à l'article 6 du contrat, la société JC DECAUX FRANCE a constitué une société dédiée à l'exécution dudit contrat, laquelle s'est immédiatement substituée à JC DECAUX FRANCE en qualité de titulaire de l'ensemble des droits et obligations au titre du contrat de concession.

Ainsi, la mise à disposition, l'entretien, la maintenance et l'exploitation des abris-voyageurs sur le territoire métropolitain sont assurés depuis le 2 août 2023 par la Société d'Abri Voyageur de Toulouse Métropole (SAVTM).

Entrent dans le périmètre du contrat l'ensemble des abris de voyageurs présents sur le territoire métropolitain.

Ces abris sont pour la plupart raccordés sur le réseau d'éclairage public.

Il est donc nécessaire de signer une convention pour définir les modalités techniques et financières de refacturation des consommations électriques des abris de voyageurs raccordés au réseau d'éclairage public. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

Le conseil Municipal,

Vu la convention relative à la refacturation des consommations électriques des abris raccordés au réseau d'éclairage public de la commune de Castelginest

ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention relative à la refacturation des consommations électriques des abris raccordés au réseau d'éclairage public de la commune de Castelginest ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 2 juillet 2024

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 22
Absents : 11
Procurations : 11
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-quatre, le deux juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
26 juin 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
26 juin 2024

Publication en date du :
2 juillet 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
VISNADI Ginette, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. BERTHON Lionel
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
CREPEL Benoît, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
BOSIO Raphaël, pouvoir à M DARDENNE Paul
MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline

Secrétaires de séance :

Mme TAVENARD Olivia et Mme BOSQ Caroline

Objet : Concession de service public pour l'implantation, la gestion et l'entretien de la signalétique commerciale et industrielle : rapport sur le choix du mode de gestion

La commune a conclu une convention avec la société Girod Signalétique pour permettre l'implantation, la gestion et l'entretien de la signalétique commerciale et industrielle. Cette convention est arrivée à échéance.

Il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation et de se prononcer sur le mode de gestion de ce service au vu du rapport joint à la présente note de synthèse et ce après avis du Comité Social Territorial et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 27 juin 2024,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission consultative des services publics locaux en date du 27 juin 2024,
Vu le rapport présentant les caractéristiques du service à exploiter et les différents modes de gestion possibles,

ouï l'exposé de Mme URSULE et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le principe de la concession de service public pour l'implantation, la gestion et l'entretien de la signalétique commerciale et industrielle ;
- **APPROUVE** les caractéristiques essentielles de la convention que doit assurer le concessionnaire ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou un adjoint le représentant à lancer une consultation sous forme de concession de service public pour l'implantation, la gestion et l'entretien de la signalétique commerciale et industrielle et à engager les négociations avec les candidats ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 2 juillet 2024

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 21
Absents : 12
Procurations : 12
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-quatre, le deux juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
26 juin 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
26 juin 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, PERRET Marie, PELISSIER Claude, GOTTARDI Serge, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas

Publication en date du :
2 juillet 2024

Absents excusés ayant donné procuration :

MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
VISNADI Ginette, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. BERTHON Lionel
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
CREPEL Benoît, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
BOSIO Raphaël, pouvoir à M DARDENNE Paul
MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline

Secrétaires de séance :

Mme TAVENARD Olivia et Mme BOSQ Caroline

**Objet : Concession de service public relative à la gestion du cinéma municipal
« Le Castélia » : présentation du rapport d'activité 2023**

La gestion du cinéma municipal « Le Castélia » est assurée dans le cadre d'une concession de service public. En application du Code Général des Collectivités Territoriales, la société concessionnaire doit fournir chaque année à la Collectivité un compte-rendu financier et technique afin de lui permettre d'assurer un contrôle régulier de l'activité. Ce rapport sera soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 27 juin 2024.

Il sera demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport.

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport d'activité 2023 relatif à la gestion du cinéma municipal « Le Castélia »

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission consultative des services publics locaux en date du 27 juin 2024,

ouï l'exposé de Mme URSULE :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2023 du concessionnaire ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 2 juillet 2024

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 21
Absents : 12
Procurations : 12
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-quatre, le deux juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
26 juin 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
26 juin 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, PERRET Marie, PELISSIER Claude, GOTTARDI Serge, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas

Publication en date du :
2 juillet 2024

Absents excusés ayant donné procuration :

MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
VISNADI Ginette, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. BERTHON Lionel
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
CREPEL Benoît, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
BOSIO Raphaël, pouvoir à M DARDENNE Paul
MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline

Secrétaires de séance :

Mme TAVENARD Olivia et Mme BOSQ Caroline

Objet : Cinéma municipal « Le Castélia » : attribution d'une subvention

Les dispositions de l'article L. 2251-4 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent aux collectivités d'accorder des subventions aux établissements de spectacles cinématographiques lorsque ces derniers réalisent moins de 7500 entrées hebdomadaires ou ont fait l'objet d'un classement dit " art et essai".

Le cinéma municipal "Le Castélia" remplit ces deux conditions. Conformément au contrat de concession de service public signé avec la société VEO CINEMA, la commune s'est engagée à verser une subvention en fonction de la fréquentation comme suit :

- Si la fréquentation annuelle est strictement inférieure à 25000 spectateurs, la ville de Castelginest versera une subvention de 33 750 €,

- Si la fréquentation annuelle est comprise entre 25000 et 27499 spectateurs, la ville de Castelginest versera une subvention de 25 000 €,
- Si la fréquentation annuelle est comprise entre 27500 et 29 999 spectateurs, la ville de Castelginest versera une subvention de 20 000 €,
- Si la fréquentation annuelle est comprise entre 30000 et 32 499 spectateurs, la ville de Castelginest versera une subvention de 17 000 €,
- Si la fréquentation annuelle est comprise entre 32500 et 34 999 spectateurs, la ville de Castelginest versera une subvention de 12 000 €,
- Si la fréquentation annuelle est comprise entre 35 000 et 37 499 spectateurs, la ville de Castelginest versera une subvention de 9 000 €,
- Si la fréquentation annuelle est comprise entre 37 500 et 39 999 spectateurs, la ville de Castelginest versera une subvention de 4 000 €,
- A partir de 40 000 spectateurs payants annuels, aucune subvention.

Conformément au rapport d'activité remis par la société VEO CINEMA, le nombre d'entrée annuel était inférieur à 25 000 entrées.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 33 750 € à la société.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme URSULE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2251-4,
et après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** le versement d'une subvention d'un montant de 33 750 € à la société VEO CINEMAS conformément aux termes du contrat de concession de service public en cours d'exécution avec ladite société ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 2 juillet 2024

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 21
Absents : 12
Procurations : 12
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-quatre, le deux juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
26 juin 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
26 juin 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, PERRET Marie, PELISSIER Claude, GOTTARDI Serge, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas

Publication en date du :
2 juillet 2024

Absents excusés ayant donné procuration :

MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
VISNADI Ginette, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. BERTHON Lionel
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
CREPEL Benoît, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
BOSIO Raphaël, pouvoir à M DARDENNE Paul
MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline

Secrétaires de séance :

Mme TAVENARD Olivia et Mme BOSQ Caroline

**Objet : Concession de service public relative à la gestion de la fourrière automobile :
présentation du rapport d'activité 2023**

La gestion de la fourrière automobile est assurée dans le cadre d'une concession de service public. En application du Code Général des Collectivités Territoriales, la société concessionnaire doit fournir chaque année à la Collectivité un compte-rendu financier et technique afin de lui permettre d'assurer un contrôle régulier de l'activité. Ce rapport sera soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 27 juin 2024.

Il sera demandé au Conseil Municipal de prendre acte de cette présentation.

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport d'activité 2023 relatif à la gestion de la fourrière automobile

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission consultative des services publics locaux en date du 27 juin 2024,

ouï l'exposé de Mme URSULE :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2023 du concessionnaire ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 2 juillet 2024

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 21
Absents : 12
Procurations : 12
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-quatre, le deux juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
26 juin 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
26 juin 2024

Publication en date du :
2 juillet 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, PERRET Marie, PELISSIER Claude, GOTTARDI Serge, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
VISNADI Ginette, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. BERTHON Lionel
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
CREPEL Benoît, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
BOSIO Raphaël, pouvoir à M DARDENNE Paul
MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline

Secrétaires de séance :

Mme TAVENARD Olivia et Mme BOSQ Caroline

Objet : Tarifs des services municipaux jeunesse et de la restauration : actualisation

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux tarifs des services municipaux qui entreront en vigueur le 02 septembre 2024.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Vu les nouveaux tarifs proposés et joints en annexe de la présente délibération et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs des services municipaux jeunesse et de la restauration qui entreront en vigueur le 02 septembre 2024 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 02 juillet 2024

Grégoire CARNEIRO,

A handwritten signature in black ink, reading "G. CARNEIRO", written over a circular official stamp.

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 21
Absents : 12
Procurations : 12
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-quatre, le deux juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
26 juin 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
26 juin 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, PERRET Marie, PELISSIER Claude, GOTTARDI Serge, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas

Publication en date du :
2 juillet 2024

Absents excusés ayant donné procuration :

MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
VISNADI Ginette, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. BERTHON Lionel
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
CREPEL Benoît, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
BOSIO Raphaël, pouvoir à M DARDENNE Paul
MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline

Secrétaires de séance :

Mme TAVENARD Olivia et Mme BOSQ Caroline

Objet : Recueil des tarifs des services publics de la commune de Castelginest

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le recueil des tarifs des services publics de la commune de Castelginest qui regroupe dans un seul document l'ensemble des tarifs en vigueur sur la commune. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce document.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le recueil des tarifs des services publics de la commune et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le recueil des tarifs des services publics de la commune de Castelginest tel qu'annexé à la présente délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 02 juillet 2024

Grégoire CARNEIRO,

A handwritten signature in black ink, reading "G. CARNEIRO", written over a circular official seal.

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 21 Absents : 12 Procurations : 12 Votants : 33	L'an deux-mille-vingt-quatre, le deux juillet Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire
Convocation du Conseil Municipal en date du : 26 juin 2024	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.
Affichage en date du : 26 juin 2024	Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, PERRET Marie, PELISSIER Claude, GOTTARDI Serge, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas
Publication en date du : 2 juillet 2024	Absents excusés ayant donné procuration : MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. BOUVIER Vincent MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume VISNADI Ginette, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie GARDES Philippe, pouvoir à M. BERTHON Lionel BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène CREPEL Benoît, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia BOSIO Raphaël, pouvoir à M DARDENNE Paul MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline
	Secrétaires de séance : Mme TAVENARD Olivia et Mme BOSQ Caroline

Objet : Convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales – Séjours enfants PASS COLO

Le dispositif PASS COLO 2024 a été mis en place pour aider les familles à financer un départ en colonie pour leur enfant qui fête leurs 11 ans au cours de l'année 2024. Ce dispositif s'adresse aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1500 €, le montant de l'aide varie entre 200 € et 350€. Il est géré par Vacaf. Il est cumulable avec les autres dispositifs d'aide aux vacances en vigueur tels que la Convention vacances loisirs. Afin de permettre aux familles castelginestaises de bénéficier de ce dispositif, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire de signer la convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame FACCHINI

Vu la convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales – Séjours enfants PASS COLO et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales – Séjours enfants PASS COLO telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 02 juillet 2024

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 21
Absents : 12
Procurations : 12
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-quatre, le deux juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
26 juin 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
26 juin 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, PERRET Marie, PELISSIER Claude, GOTTARDI Serge, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas

Publication en date du :
2 juillet 2024

Absents excusés ayant donné procuration :

MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
VISNADI Ginette, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. BERTHON Lionel
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
CREPEL Benoît, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
BOSIO Raphaël, pouvoir à M DARDENNE Paul
MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline

Secrétaires de séance :

Mme TAVENARD Olivia et Mme BOSQ Caroline

Objet : Adoption du règlement intérieur des services municipaux restauration, animation et jeunesse

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le nouveau règlement intérieur des services municipaux restauration, animation et jeunesse qui entrera en vigueur à compter de l'année scolaire 2024-2025.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Vu la délibération n° 2024-081 en date du 28 mars 2024 relative à l'adoption du règlement intérieur des services municipaux restauration, animation et jeunesse ;

Vu le règlement intérieur des services municipaux restauration, animation et jeunesse,

et après en avoir délibéré :

- **RETIRE** la délibération n° 2024-081 en date du 28 mars 2024 relative à l'adoption du règlement intérieur des services municipaux restauration, animation et jeunesse ;
- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur des services municipaux restauration, animation et jeunesse qui entrera en vigueur à compter de l'année scolaire 2024-2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 02 juillet 2024

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 21
Absents : 12
Procurations : 12
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-quatre, le deux juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
26 juin 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
26 juin 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, PERRET Marie, PELISSIER Claude, GOTTARDI Serge, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas

Publication en date du :
2 juillet 2024

Absents excusés ayant donné procuration :

MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
VISNADI Ginette, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. BERTHON Lionel
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
CREPEL Benoît, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
BOSIO Raphaël, pouvoir à M DARDENNE Paul
MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline

Secrétaires de séance :

Mme TAVENARD Olivia et Mme BOSQ Caroline

Objet : Ecole maternelle F. Dolto : autorisation de déposer un permis de construire

Après avoir réalisé une surtoiture sur l'école maternelle Françoise Dolto permettant de résoudre durablement les infiltrations constatées suite à l'orage de septembre 2022, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à déposer un permis de construire sur les parcelles cadastrées section BD 60-61-62 et 63 pour créer un nouvel office de remise en température comprenant un nouveau réfectoire mais surtout pour améliorer l'isolation de cette école (isolation par l'extérieur, changement des menuiseries, VMC double flux).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. IRSUTTI et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le dépôt d'un permis de construire pour la rénovation et l'aménagement de l'école maternelle Françoise DOLTO sur les parcelles cadastrées section BD 60 -61 -62 et 63 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 02 juillet 2024

Grégoire CARNEIRO,




Maire de Castelginest



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 21 Absents : 12 Procurations : 12 Votants : 33	L'an deux-mille-vingt-quatre, le deux juillet Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire
Convocation du Conseil Municipal en date du : 26 juin 2024	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.
Affichage en date du : 26 juin 2024	Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, PERRET Marie, PELISSIER Claude, GOTTARDI Serge, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas
Publication en date du : 2 juillet 2024	Absents excusés ayant donné procuration : MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. BOUVIER Vincent MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume VISNADI Ginette, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie GARDES Philippe, pouvoir à M. BERTHON Lionel BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène CREPEL Benoît, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia BOSIO Raphaël, pouvoir à M DARDENNE Paul MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline
	Secrétaires de séance : Mme TAVENARD Olivia et Mme BOSQ Caroline

Objet : Remplacement de candélabres Place Mirande

Il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet préparé par le SDEHG concernant le remplacement des candélabres HS place Mirande reliés au coffret P10 "Aubrac" et de demander à l'Assemblée de s'engager sur la participation financière de la Commune et ses modalités, à savoir un fonds de concours.

Le projet est le suivant :

- Dépose de 20 ensembles d'éclairage public vétustes (Lampes N°1864 à 1871 et 1885 à 1897) reliés au coffret P10 « Aubrac » ;
- Fourniture et pose d'ensembles d'éclairage public composés chacun d'un mât cylindro-conique de 5 mètres de hauteur en acier thermo-laqué et supportant un appareil d'éclairage public de type 'routier' équipé d'une lampe 25 W LED ;

- Reprise sur le réseau existant et rénovation du coffret de commande.

Cette opération a été conçue en vue d'installer un éclairage public respectueux de l'environnement et de la biodiversité conciliant économies d'énergie, maîtrise des dépenses publiques et réduction de la pollution lumineuse.

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 89%, soit 1 420€/an.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	7 146€
<input type="checkbox"/> Part SDEHG (50% du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG *)	18 150€
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	20 180€
Total	45 476€

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. BARBIER et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de rénovation proposé par le SDEHG ;
- **DECIDE** par le biais de fonds de concours, de verser une "Subvention d'équipement- autres groupement" au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 02 juillet 2024

Grégoire CARNEIRO,




Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 21
Absents : 12
Procurations : 12
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-quatre, le deux juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
26 juin 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
26 juin 2024

Publication en date du :
2 juillet 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, PERRET Marie, PELISSIER Claude, GOTTARDI Serge, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas

Absents excusés ayant donné procuration :

MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
VISNADI Ginette, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. BERTHON Lionel
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
CREPEL Benoît, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
BOSQ Caroline, pouvoir à Mme TAVENARD Olivia
BOSIO Raphaël, pouvoir à M DARDENNE Paul
MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline

Secrétaires de séance :

Mme TAVENARD Olivia et Mme BOSQ Caroline

Objet : Attribution d'une subvention à l'association sportive du lycée Raymond Naves

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association sportive du lycée Raymond Naves pour la participation d'un jeune castelginestois au Championnat du Monde de Handball scolaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire
et après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** le versement d'une subvention d'un montant de 500 € à à l'association sportive du lycée Raymond Naves ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 2 juillet 2024

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 22
Absents : 11
Procurations : 11
Votants : 33

L'an deux-mille-vingt-quatre, le deux juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Convocation du Conseil Municipal
en date du :
26 juin 2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Affichage en date du :
26 juin 2024

Présents : Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, VARLIETTE Viviane, ABEILHOU Stéphane, TAVENARD Olivia, BARBIER Pierre, DESSEAUX Jean-Pierre, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, LAURENT Sandrine, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul, RAFFENAUD Nicolas

Publication en date du :
2 juillet 2024

Absents excusés ayant donné procuration :

MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. BOUVIER Vincent
MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
MOUËLLO Françoise, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
VISNADI Ginette, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
GARDES Philippe, pouvoir à M. BERTHON Lionel
BRISACIER Valérie, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
CREPEL Benoît, pouvoir à Mme VARLIETTE Viviane
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
BOSIO Raphaël, pouvoir à M DARDENNE Paul
MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline

Secrétaires de séance :

Mme TAVENARD Olivia et Mme BOSQ Caroline

Objet : Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises en application de la délibération n° 2020/017 en date du 25 mai 2020 relative aux délégations reçues par M. le Maire du Conseil Municipal.

N°Acte	Intitulé de l'acte
DEC. 2024-181	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2024-25) à la société STTL pour des travaux de désamiantage, déconstruction et nettoyage d'un bâtiment et de ses parcelles au 13 et 15 Chemin de Naucou pour un montant de 40 510,00 € HT

DEC. 2024-182	Décision portant attribution d'un contrat d'assurance « Dommages aux biens » pour l'école élémentaire Lucie Aubrac avec la société de courtage RPA pour un montant de 6 582,00 € TTC / an
DEC. 2024-183	Décision portant attribution du marché n° 24-MAPA-TVX-05 pour la réfection de deux façades de l'église à la société BOURDARIOS pour un montant de : 138 459,34 € HT
DEC. 2024-184	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière La Grange à [REDACTED] - Concession AMARANTE Cavurne n°13
DEC. 2024-185	Décision portant adhésion à l'association CUSMA pour l'année de 2024
DEC. 2024-186	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2024-35) à la société LOISIRS DIFFUSION pour des travaux de reprise du sol à l'aire de jeux de Nauzemarelle pour un montant de 650,00 € HT
DEC. 2024-187	Décision relative à la conclusion d'un protocole transactionnel pour un montant de 647,00 € TTC afin de réparer un préjudice
DEC. 2024-188	Portant attribution du marché 24-MAPA-MO-10 à l'entreprise EURL LBA – Laurence BOYER Architecte DPLG concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un bâtiment agricole et d'un point de vente pour un montant prévisionnel d'honoraires de 32 400,00 € HT
DEC. 2024-189	Portant autorisation d'accès à la toiture du bâtiment situé au 17 Grand'Place du Général de Gaulle
DEC. 2024-190	Portant notification de l'avenant n°1 concernant l'ajout d'une prestation supplémentaire d'un montant de 4 730,00 € HT, et la prolongation des délais du marché 24-LC-TVX-04 : Entretien du clos des deux terrains de tennis couvert, conclu avec la société LOSBERGER
DEC. 2024-191	Décision portant conversion d'une concession dans le cimetière La Grange [REDACTED] - Concession Carré C1, emplacement n°96 - Cimetière La Grange
DEC. 2024-192	Décision portant mise à disposition du domaine public auprès de particuliers
DEC. 2024-193	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2024-42) à la société SYSTHERMIC pour le remplacement d'un bloc climatisation et la réparation d'un autre au local serveur de l'Hôtel de Ville pour un montant de 3 092,46 € HT
DEC. 2024-194	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2024-32) à la société ALLEZ pour des travaux d'électricité à la salle des fêtes Joséphine Baker pour un montant de 5 285,37 € HT
DEC. 2024-195	Décision portant conversion d'une concession dans le cimetière La Grange [REDACTED] - Concession Carré C1, emplacement n°25 - Cimetière La Grange
DEC. 2024-196	Décision portant signature d'une convention avec CFPCT Formation pour la formation à la prévention des risques liés à l'amiante
DEC. 2024-197	Contrat de service assistance et support (tablette) pour l'application Ycity avec la société Ypolice
DEC. 2024-198	Contrat de maintenance annuel, Ethylotest, société Dräger. Année 2024
DEC. 2024-199	Décision portant attribution d'un avenant n°1 d'isolation pour le marché 23-MAPA-TVX-27 : Extension de la cuisine centrale Lot 3 : Étanchéité pour un montant de 4 800,00 €HT fixant à 28 700 € HT le montant total du marché
DEC. 2024-200	Décision portant attribution d'un avenant n°1 réalisation d'une douche pour le marché 23-MAPA-TVX-27 : Extension de la cuisine centrale

	Lot 6 : Revêtement de sol carrelage - peinture pour un montant de 760 €HT fixant à 50 011,70 € HT le montant total du marché
DEC. 2024-201	Portant attribution à la réalisation de tests d'intrusion sur notre système informatique en sous-traitance par SNS SECURITY
DEC. 2024-202	Décision portant sur l'embauche d'un technicien via le GUSO du spectacle dans le cadre du spectacle du 19/06/2024
DEC. 2024-203	Décision portant notification de l'avenant n°1 concernant l'ajout de prestations sur des jeux supplémentaires au marché 20-MAPA-FCS-10 Maintenance et entretien des aires de jeux pour un montant de 360,00 €HT/an fixant à 18 600,00 €HT/an le montant maximum du marché
DEC. 2024-204	Décision portant modification de la régie d'avances Castel'Jeunesse
DEC. 2024-205	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2024-39) à la société SOCOCLIM pour des travaux de fourniture et de pose d'un bloc climatisation au dortoir des grandes et moyennes sections à la Crèche municipale pour un montant de 14 242,21 € HT
DEC. 2024-206	Décision portant sur l'appel à l'entreprise le stockage pour la régie du spectacle des écoles du 25/06/2024
DEC. 2024-207	Décision portant signature d'un avenant n°1 au contrat de maintenance 30065753 à la société RICOH pour le copieur de La Poste Annexe E326M320989 du 01/04/2024 au 31/03/2025
DEC. 2024-208	Décision portant signature d'un contrat de maintenance avec la société KOESIO pour le copieur du secrétariat SHARP BP70C45 pour une durée de 60 mois
DEC. 2024-209	Décision avenant 1 au marché subséquent de la lettre de consultation n°25/2024 de l'accord-cadre n°21-AC-TVX-07 lot n°13 à la société STTL pour des travaux supplémentaires à la suite de la découverte de quelques déchets amiantés supplémentaires, pour un montant de 6 492,00 € HT, fixant à 47 002,00 € HT le montant total de la lettre

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme URSULE et après en avoir délibéré :

- **PREND** acte de la présentation du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 02 juillet 2024

Grégoire CARNEIRO,

 

Maire de Castelginest